

**RAPPORT DU SEMINAIRE NATIONAL DES ONG DES DROITS HUMAINS
SUR LA REFORME DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE
ORGANISE DU 27 AU 30 AVRIL 2008 A MATADI**

L'atelier national des ONG des droits de l'homme (ONGDH) portant sur la Réforme de la Police Nationale Congolaise s'est tenu à Matadi, dans la province du Bas – Congo, à l'initiative de Securitas Congo, du Centre de recherche action sur la Justice et la Résolution 1325 (CJR 1325) et de l'ONG Action pour l'Education au Droit Bukavu qui ont bénéficié de l'appui financier de l'Institut pour la Démocratie d'Afrique du Sud (IDASA).

Les assises se sont déroulées du lundi 28 avril au mercredi 30 avril 2008 autour du Thème central:

« La réforme de la police nationale congolaise face aux enjeux de la promotion et la défense des droits humains »

En date du 26 Avril 2008, la cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la salle des conférences de l'UNICEF située dans l'enceinte de l'Hôpital Général de référence de Kikanda à Matadi. Des représentants des ONGDH venus de toutes les provinces de la R.D.C: Equateur, Katanga, Bukavu, Bandundu, Nord Kivu, Kasai Oriental, Kasai Occidental, la Province Orientale, Bas Congo et la ville province de Kinshasa y ont pris part. A ceux-ci se sont associés, les autorités civiles de la province de Matadi, celles de la Police Nationale et de la mission onusienne ainsi que les experts nationaux et internationaux impliqués dans le processus de la réforme.

Cette cérémonie a connu 6 temps fort dont :

- Le mot de bienvenu du comité organisateur
 - Le mot de circonstance du coordinateur de l'IDASA
 - Le mot d'ouverture du Représentant du Gouverneur du Bas Congo empêché
 - La présentation des participants
 - La présentation des objectifs de l'atelier
 - L'adoption du programme de l'atelier

1. Le mot de bienvenu du comité organisateur

Ce mot a été prononcé par Me Irène Esambo. Elle a insisté sur le fait que cet atelier s'inscrivait dans la logique de la promotion des droits humains et qu'il répondait à la vision nationale de la Réforme de PNC dont les activités ne pouvaient se focaliser dans la seule ville de Kinshasa qui n'est pas la R.D.C.

Ce souci justifie le choix de la ville de Matadi, et l'option de la participation de délégués

des provinces de manière à ce que les travaux de l'atelier puissent aider les animateurs du processus de la Réforme à comprendre ce qui ressort des droits humains par le biais des ONGDH. En outre, cet atelier se veut être un cadre de dialogue citoyen entre les ONGDH et la Police Nationale.

2. Le mot de circonstance du représentant de l'IDASA

Dans son intervention, Monsieur Guillaume Mbwebe coordinateur de l'IDASA à Kinshasa a énoncé que la Réforme de la police est un domaine qui requiert la collaboration entre les ONGDH, la police nationale et la population pour une enquête de la démocratie agissante. Ce qui permettrait de construire une République Citoyenne respectueuse des droits humains.

Ainsi, IDASA fait de la Réforme de la police nationale son cheval de bataille dans ce sens qu'il a à appuyer des démocraties en Afrique en synergie avec la Société Civile dont l'une des missions est d'œuvrer pour la promotion de la dignité humaine.

De ce fait, les acteurs congolais devront s'impliquer dans le processus de la Réforme et se l'approprier car c'est l'œuvre des congolais.

IDASA voit en la question de la Réforme celle qui contribue à la pérennisation des institutions de notre pays.

3. Le mot d'ouverture du représentant du Gouverneur du Bas Congo

Le conseiller du Gouverneur chargé des questions administratives et sécuritaires, Monsieur José Augustin Massibu, fait le constat qu'il existe toujours un petit problème entre la police et la population à cause de la perception négative qui s'est installée dans le chef de ces deux catégories sociales et qui engendre une méfiance réciproque. Sur ce, le représentant du Gouverneur a invité tous les acteurs et participants à souscrire à la symbiose qui doit exister entre la population et la police.

Il a aussitôt déclaré ouverts les travaux de l'atelier national sur la réforme de la police nationale portant sur le respect des droits humains par la PNC.

Une pause s'en est suivie

4. Présentation des participants

Comme mentionné ci-haut, l'atelier a connu la participation de délégués de toutes les provinces, des experts nationaux de la Société Civile, des experts internationaux, des officiers de la police nationale congolaise impliqués dans la Réforme ainsi que ceux de la Monuc et de l'Eupol. Chaque province était représentée par au moins 2 participants.

A noter que, cet atelier a connu la collaboration de Sécuritas Congo, de la CRJ 1325 et de

l'ONG Action pour l'Education au Droit. Ceux-ci en sont aussi les initiateurs.

Pour la circonstance une brève présentation individuelle des participants de leurs organisations respectives a été faite.

N.B Après cette présentation, il a été demandé aux participants de mentionner leurs attentes ainsi que leurs craintes en rapport avec la tenue de cet atelier.

5. Adoption du programme des activités

Après le passage en revue de l'horaire des travaux, quelques observations ont été soulevées par les participants discutées et intégrées.
Le programme a été ensuite adopté par la majorité des participants.

6. Présentation des objectifs de l'atelier

Pour le comité organisateur, cet atelier avait comme objectifs de :

- Permettre aux organisations congolaises des droits humains de discuter entre elles sur l'état de lieu des droits humains et de la police afin d'amélioration
- Partager les stratégies de promotion et de la protection des droits humains au sein de la police nationale
- Informer les participants sur le processus de la Réforme de la PNC

Comme résultats :

- Avoir un état des lieux national sur les droits humains et la police nationale dressé par les ONGDH de toutes les provinces
- Avoir des propositions des stratégies pour l'amélioration de cet état des lieux élaboré par les ONGDH pour la promotion et la protection des droits humains par la PNC

II. ACTIVITE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

La journée du 28 avril 2008 a marqué le début effectif des activités de l'atelier National des ONGDH sur la Réforme de la PNC. Les délégués de différentes provinces, les experts nationaux et internationaux, les officiers de la PNC et ceux des organisations internationales y ont pris part

La modération a été assurée par Mr Jason Luneno, délégué de la société du Nord-Kivu. Au programme du jour figuraient 4 exposés et des panels provinciaux repartis en 2 modules que sont :

- 1.- Comprendre le processus et les fondements de la Réforme de la PNC

2.- Les droits de l'homme et la PNC

A noter que d'entrée de jeu, un code de bonne conduite a été adopté pour un bon déroulement des travaux de l'atelier.

1. Adoption d'un code de bonne conduite

L'assemblée de l'atelier national a adopté un code de bonne conduite dont les lignes directrices sont les suivantes :

- Eteindre les téléphones ou les placer en mode vibreur pendant la tenue des travaux
- Eviter des réunions parallèles
- Demander la parole chaque fois que l'on en éprouve le besoin
- Eviter des sorties intempestives
- S'en tenir à la ponctualité

2. Axes d'intervention

A. Comprendre le processus et les fondements de la Réforme de la PNC

1^{er} exposé : Historique et évolution du processus de la Réforme de la PNC

Pour plus de lumière et pour raison de complémentarité, cet exposé a été éclaté en deux. Un délégué de la société civile et un autre, officier de la police et délégué du CSRP ont tour à tour pris la parole pour exposer, le premier sur l'implication et la contribution de la société au processus de la Réforme, et le second sur l'historique et l'évolution du processus de la Réforme de la PNC. Il s'agit pour la société civile de Monsieur Madifuta et de l'Inspecteur principal, Dominique Mandjenga, expert de la PNC rattaché auprès du Secrétaire exécutif du comité de suivi de la Réforme de la PNC.

Pour la société civile, l'embarquement des acteurs sociaux dans le processus de la Réforme a connu l'implication de plusieurs intervenants dont :

- La coopération britannique
 - Le bureau de consultance COR en sigle
 - Le secrétariat exécutif de la société civile
 - L'Institut pour la Démocratie d'Afrique du Sud ; IDASA en sigle

L'intervention s'est articulée autour de 2 grands questionnements :

Quand et pourquoi la société civile s'est elle impliquée dans le processus de réforme de la PNC.

Une année après le lancement de la réforme, en décembre 2006, sous l'initiation de la coopération britannique et l'IDASA jouant le rôle d'accompagnateur, la société civile congolaise s'est embarquée dans le processus avec un apport significatif.

La réforme ne peut pas apparaître seulement structurelle mais doit être génératrice d'un changement réel. Sinon elle sera une réforme superficielle cosmétique.

Pour arriver à une police qui réponde à la vision de la société civile ; une police au service de la population, accessible, démilitarisée, non répressive, la société civile a un grand rôle à jouer, notamment :

- expliquer à la population comment elle doit collaborer avec la police
- s'investir pour que la police engage un dialogue avec la population car on reconnaît une démocratie par sa police

Quant à l'historique et l'évolution de la réforme, on peut noter que le contexte actuel, est le résultat de l'histoire même, ou mieux, de la nature de la police dans ses différentes configurations et mutations connues depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour.

C'est d'une police héritière du corps expéditionnaire, de la force publique, des police urbaine, de la gendarmerie de 1959, de la PNC de 1966, de la gendarmerie nationale de 1972, de la garde civile de 1985 et de l'AFDL .Une police qui tient du militaire et du civil, en somme atypique.

Il en ressort que la mentalité et la culture des hommes qui la compose en soit entachée. D'où la nécessité d'une réforme pour une police civile et unique, professionnellement au service du peuple congolais, opérant dans la transparence, la bonne gouvernance et en partenariat avec les bénéficiaires de ses services.

2^{ème} exposé : La vision de la société civile congolaise sur la réforme de la PNC (de Naupess Kibiswa, rendu par Télésphore Nduba)

Pour la société civile, reprenant l'image de la métamorphose, le processus de la réforme devra aller jusqu'à la transformation profonde de la PNC.

Qu'elle arrive à concilier le rôle de maintien de l'ordre public et de la paix ainsi que le respect des droits humains.

Cette vision est reprise dans un document élaboré par la société civile congolaise.

A l'issue de ces communications un débat général s'est engagé, soulevant entre autre problème :

- De la juridiction compétente policière ;
 - Des problèmes que pourraient susciter les rapprochements de la police à la population ;
 - De l'inféodation de la police ;
 - De l'implication des policière à la base dans la réforme ;
 - De la réglementation du port d'arme ;
 - Des irrégularités dans la gestion du personnel policier ;
 - Des mécanismes de rapprochement police population ;
 - etc.

Des éclaircissements ont été apportés après échanges.

B. les droits de l'homme et la Police Nationale

3eme exposé : La problématique des violences sexuelles et la PNC (Me Irène Esambo Diata)

Pour l'oratrice, la recrudescence et le degré qu'ont atteint les violences sexuelles dans notre pays avec l'implication des hommes en uniforme, appellent à l'application rigoureux et exemplaire de la loi par la répression des auteurs.

C. Panels provinciaux

Les délégués de différentes provinces se sont efforcés de dresser un état des lieux de la police de leurs provinces respectives. Il s'agit de :

- La province orientale
 - du Nord- kivu
 - du Sud-kivu
 - du Maniéma
 - du Katanga
 - du Kasai- oriental
 - du Kasai- occidental
 - du Bandundu
 - du Bas- congo
 - de l'Equateur
 - de la ville province de Kinshasa

Il en ressort un constat général qui est le suivant : la violation des droits de l'homme par la PNC est manifeste dans pratiquement toutes les provinces malgré des légères améliorations constatées ça et là.

- Les arrestations arbitraires
 - Les irrégularités dans le traitement des dossiers civils

- L'exploitation sexuelle dans les cellules de détention
- La complicité entre autorité et policier de rang
- Les assassinats
- Les amendes transactionnelles exagérées etc....

Pour la police, la collaboration a démarré et devra continuer.

Ainsi, il se fait sentir

- La nécessité de respecter le droit
 - La nécessité de l'implication de la société civile pour que la police soit en mesure de respecter les droits de l'homme
 - La nécessité de l'élaboration d'un plan de stratégie d'action pour la société civile et la police
 - La nécessité de vulgariser les différents documents déjà adoptés dans divers travaux de la société civile
 - La nécessité d'informer les autorités politiques les officiers de police et les policiers à la base.

III. RAPPORT SYNTHÈSE DU MARDI 27 AVRIL 27 AVRIL 2008

Cette journée a connu 3 grandes activités que sont :

- les exposés
- la visite au commissariat de police
- la tribune d'expression populaire

1. les exposés

Ceux-ci ont tourné autour de 2 modules que sont :

- les droits de l'homme et la police nationale

- droits des justiciables ; suspects et victimes (Me Falay)
 - Droits humains et Réforme de la police nationale (de Me Loochi rendu par Me Missak)

- les stratégies de promotion des droits au sein de la police

- Stratégies de promotion des droits humains au sein de la PNC (Me Missak)
 - Le rôle des ONGDH dans la promotion et la protection des droits humains par la PNC (Me Pauliana Chihindamuko)

A l'instar des communications de la journée du lundi, les débats suscités ont mis en exergue la problématique des droits humains au sein et par la PNC.

Du fait du constat de non promotion et de non protection des droits humains dans et par la PNC de manière générale, l'élaboration du plan d'action des ONG DH en rapport avec la réforme de la police permettrait la mise sur pied des stratégies d'action. Cela a été signalé comme nécessité et a été inscrit à l'ordre du jour pour le mercredi 30 avril 2008.

2. La visite au commissariat de police

Celle-ci s'est effectuée dans la commune de Matadi, siège des institutions provinciales et urbaines qui en confèrent le statut de point stratégique.

Cette commune fait frontière avec l'Angola, a une superficie de 59 km², compte 50000 habitants et est à vocation urbano- rurale. La commune compte 8 sous commissariats de police, un effectif de 55 policiers dont 5 femmes, 8 camps militaires, 101 avenues, 3 couvents, 14 camps de sociétés, 9 villages.

Comme problèmes soulevés :

- la perméabilité de la frontière avec comme conséquence : l'expansion de la colonie angolaise par les activités champêtres
 - l'effectif policier qui ne couvre pas suffisamment la commune
 - l'étroitesse des bureaux
 - les patrouilles discontinues à cause du relief non propice et du manque des moyens de mobilités (relief montagneux)
 - l'absence d'équipement et des tenues pour les policiers
 - l'écroulement du bureau du sous commissariat du quartier NIRIATU suite à une pluie diluvienne ; pourtant dans un quartier chaud de Matadi
 - niveau d'instruction des policiers très bas
- non recyclage des officiers de police
- détérioration du climat de confiance entre police et population

A ces problèmes mérite d'être trouvée solution pour un service utile à la population.

En outre, le commandant principal en la personne de MAKWALA NZEZA a émis le vœux de voir les ONGDH s'intéresser aux questions touchant aux droits humains en ce qui concerne les policiers aussi.

3. La tribune d'expression populaire

Elle s'est passée dans la salle des jeunes de la commune Mikondo et connu, entre la participation des délégué à l'atelier, celle de :

- a. Du président du marché
- b. Chefs des quartiers
- c. Du chef de service de la jeunesse
- d. Du chargé des services vétérinaires
- e. Du coordonnateur urbain des marchés
- f. Du président de la jeunesse de la ville de Matadi

- g. Du représentant des ONG
- h. Des représentant des sinistrés de l'affrontement entre police et Bundu Dia Kongo (BDK)
- i. Des notables
- j. Des Chefs d'avenues et des cellules
- k. Des bourgmestre et policiers
- l. D'un échantillon de la population

De l'échange qu'il y a eu, le constat général et qu'il règne un climat de méfiance entre la population et la police par le fait BDK.

Avant, les relations étaient relativement harmonieuses. L'inefficacité de la police a poussé à un penchant pour le BDK, et les conséquences en sont au point de la détérioration prononcée de la relation police – population.

IV. ELABORATION DU PLAN D'ACTION DES ONGDH : MERCREDI 30 AVRIL 2008

La journée du mercredi 30 avril 2008 a été consacrée au travail par équipe avec comme but principal l'élaboration d'un plan d'action.

Deux groupes ont été constitués et l'insu d'une mise en commun de leurs différents travaux. Les ONGDH, dans le souci de contribuer à la réussite de la Réforme ont abouti au canevas suivant en rapport aux enjeux de la promotion et de la défense des droits humains par la PNC.

1 .Objectif général :

- Contribuer à faire de la police un service de promotion et protection des droits humains

2. Objectifs spécifiques :

- Participer à l'élaboration des textes
 - Participation à la réorganisation structurelle de la police
 - Emmener les ONGDH à s'impliquer d'avantage dans le processus de la réforme
 - Contribuer à l'amélioration des conditions socio - professionnelles du policier
 - Renforcer la collaboration entre les ONGDH et les groupes thématiques de travail du comité de suivi de la Réforme
 - Contribuer à l'intégration de la dimension genre dans le processus de la Réforme
 - Contribuer au contrôle citoyen du fonctionnement de la PNC
 - Faciliter un dialogue permanent entre la PNC et la population
 - Contribution à l'émergence d'un syndicat au sein de la PNC

3. Actions a mener :

- Séances de travail avec des parlementaires nationaux et provinciaux
 - Constitution des groupes de travail ONGDH et PNC
 - Campagne de sensibilisation sur la sensibilisation sur la cohabitation police et population
 - Campagne de vulgarisation des instruments juridiques relatifs à la police
 - Sessions de formation de la PNC sur les droits humains et la genre
 - Forums communautaires PNC-population
 - Plaidoyer pour l'adoption et l'examen de la loi organique et ses textes d'application
 - Plaidoyer pour la mise en place des comités de suivi

4. Calendrier

- 18 mois

5. Evaluation

- Constitution des points focaux dont les associations venues des provinces
- Mi – parcours
- et à la fin du programme.

6. Résultat général

- Réussite de la réforme de la PNC

7. Stratégies

Les participants à l'atelier se sont convenus sur la composition d'une équipe de travail pour la finalisation des stratégies après l'atelier.

Fait à Kinshasa, le 02 mai 2008

- Sécuritas Congo
- CJR 1325
- AED